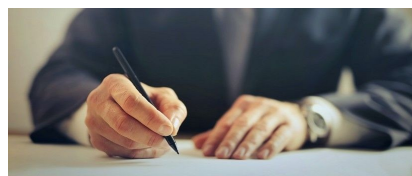


La mise en œuvre d'une réorganisation peut débuter avant l'homologation du PSE qui l'accompagne

L'employeur peut mettre en œuvre une réorganisation alors que le PSE qui l'accompagne n'a pas encore été homologué, dès lors que le CSE a été saisi en temps utile des projets de restructuration et de compression des effectifs.

[Lire la suite >>](#)



Traitement des risques psychosociaux dans les plans de licenciements

Lorsqu'une entreprise envisage de licencier dix salariés ou plus pour motif économique, sur une période de trente jours, l'employeur a l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Il doit rédiger une note d'information (remise au CSE) comprenant le livre I (sur le projet de licenciement collectif pour motif économique) et le livre II (sur le projet de restructuration ou de réorganisation projetée et ses modalités d'application).

[Lire la suite >>](#)



Élections professionnelles : panorama des décisions récentes (septembre 2021-janvier 2022)

Plusieurs arrêts rendus ces derniers mois apportent des précisions ou rappellent des règles relatives aux élections professionnelles. Notre tableau récapitulatif de jurisprudence.

[Lire la suite >>](#)



14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

Tél. : 03.81.32.12.33

www.dynamique-ce.fr

www.cabinet-rostaing.com

Découvrez et abonnez-vous à notre
chaîne Youtube Dynamique CE en
[cliquant-ici!](#)



© Cabinet Rostaing